

laurent

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pau, le 29/06/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE PAU

50, Cours Lyautey

CS 50543

64010 Pau cedex

Téléphone : 05.59.84.94.40

Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
08h45 à 12h00 - 13h30 à 16h45

E21000058 / 64

M. le Président  
Communauté d'agglomération Pays Basque  
15, Avenue Foch  
CS88507  
64185 BAYONNE CEDEX

Dossier n° : E21000058 / 64  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



**Objet** : Zonage de gestion des eaux pluviales et schéma directeur d'assainissement des eaux usées

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Michelle BONNET-MEUNIER, demeurant 14 rue des Pâquerettes, EAUZE (32800) (tel : 06 62 41 14 30 ) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

  
Régine GABASTOU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

28/06/2021

N° E21000058 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 3**

Vu enregistrée le 24/06/2021, la lettre par la Communauté d'agglomération Pays Basque demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Le zonage de gestion des eaux pluviales et le schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur les communes d'Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Bariatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean de Luz, Saint-Pée sur Nivelle, Sare, Urrugne ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Mme Michelle BONNET-MEUNIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la communauté d'agglomération Pays Basque et à Mme Michelle BONNET-MEUNIER.

Fait à Pau, le 28/06/2021

La Présidente,

Signé

Valérie QUEMENER